

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

Madame, Monsieur,

Les élèves scolarisés dans notre établissement doivent réaliser plusieurs **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** durant leur cursus. Ces périodes sont obligatoires pour l'obtention du diplôme et donnent lieu à une évaluation.

La recherche de lieu d'accueil pour ces périodes de formation contribue à l'apprentissage des jeunes au monde de l'entreprise.

Merci de compléter ce document avec l'élève selon vos possibilités d'accueil :

- Si vous acceptez d'accueillir l'élève _____ de la classe _____ pour la période du _____ au _____ merci de remplir le volet 4 de ce document. L'entente préalable, une fois complétée, nous permettra d'établir la convention de stage. C'est ce dernier document qui a valeur légale.
La convention vous sera adressée par courrier électronique.
- Si vous ne pouvez pas accueillir l'élève merci de remplir le tableau (volets 2). Ceci nous permet de voir l'implication de l'élève et de mieux le préparer au monde du travail.

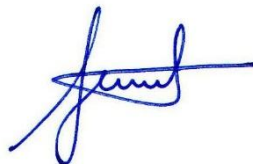
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Proviseur,



Frédéric BOURLANGES

Le Directeur Délégué,



Bruno SIMONET

NOTA : Il existe des contraintes réglementaires au niveau des horaires des élèves scolarisés en lycée professionnel.

Veuillez vous référer aux indications ci-dessous.

	Élève majeur	16 et 17 ans	Moins de 16ans
Durée hebdomadaire maximale.	35 heures* ¹	35 heures	35 heures
Durée journalière maximale.	12 heures*	8 heures	7 heures
Pause	Au moins 20 minutes au bout de 6 heures consécutives*	Au moins 30 minutes au bout de 4h30 consécutives	Au moins 30 minutes au bout de 4h30 consécutives
Repos minimum entre 2 journées de travail	11 heures consécutives*	12 heures consécutives	14 heures consécutives
Travail de nuit	Uniquement sur dérogation exceptionnelle du chef d'établissement	Interdit de 22 heures à 6 heures	Interdit de 20 heures à 6 heures

L'âge est apprécié à la date du début de la PFMP.

* ces dispositions pour les élèves majeurs relèvent du code du travail.

¹ la durée hebdomadaire définie par la convention collective de l'entreprise s'applique si elle est inférieure à ces 35 heures.

[illegible]

[illegible]



Entente préalable

Merci de compléter ce document afin que nous puissions établir la convention.

Elle vous sera adressée par mail pour signature.

SIGNALETIQUE DE L'ENTREPRISE (à compléter par l'entreprise)

Madame, Monsieur _____, responsable de l'entreprise

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Tél. : _____ Fax : _____

@ mail : _____

accepte d'accueillir

INFORMATIONS LIEES A L'ELEVE (à compléter par l'élève)

L'élève (NOM Prénom) : _____

Né le : ____ / ____ / ____ Inscrit en classe de : _____

N° de téléphone portable : _____ @ mail : _____

Régime souhaité pendant le stage : ☐ Néant ☐ DP ☐ Interne

CONDITIONS DU STAGE (à compléter par l'entreprise)

Pour la période du _____ au _____

L'élève sera confié à (nom du tuteur en entreprise) : _____

Horaires :

	Matin			Après-midi	
	de	à		de	à
Lun					
Mar					
Mer					
Jeu					
Ven					
Sam					
 la durée hebdomadaire ne doit pas excéder 35 heures					

Date : _____

Cachet + signature de l'entreprise